

|   |  |               |             |                        |
|---|--|---------------|-------------|------------------------|
|  | DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES             | CIMIEZ        |             | 2 pages                |
|   | NOTE D'INFORMATION                           | COURRIER/2011 |             |                        |
|   |  | Création      | MàJ         | Vérification           |
|   |  | 20/04/2011    |             | 20/04/2011             |
|   | Approbation                                  | Diffusion     | Application |                        |
| INFORMATION COMMUNICATION   | Elaboration : Gisèle REMAGGI<br>Poste 34650. | 20/04/2011    | 20/04/2011  | Jusqu'au<br>15/05/2011 |

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière (version consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2009),

Vu l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des secrétaires médicaux,

**D E C I D E**

**ARTICLE 1** : Un concours **interne** sur épreuves est ouvert en vue de pourvoir 20 postes de secrétaires médicaux vacants au CHU de NICE.

**ARTICLE 2** : Peuvent être candidats, les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

**ARTICLE 3** : Les épreuves consisteront en :

**Epreuves écrites et anonymes d'admissibilité :**

- Rédaction d'une note de synthèse portant sur un sujet en relation avec l'exercice de la profession (durée : 3 heures ; coefficient 3).

- Etude de documents en relation avec l'exercice de la profession, comportant la définition de termes médicaux d'usage courant placés dans un contexte professionnel (durée : 3 heures ; coefficient 3).

**Epreuves d'admission :**

- Entretien avec le jury permettant, à partir d'une mise en situation, de présenter le fonctionnement de secrétariats médicaux et de déceler les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses capacités à gérer efficacement des situations relationnelles et à prendre en charge la gestion administrative des dossiers médicaux (préparation : 10 minutes ; durée maximum : 15 minutes ; coefficient 2).

**Epreuve facultative :**

Epreuve de langue vivante comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation dans l'une des quatre langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien (durée maximum : 15 minutes ; coefficient 1).

**ARTICLE 4 : LE DOSSIER D'INSCRIPTION** peut être obtenu en téléphonant au service de la formation - secteur concours : postes 34654.

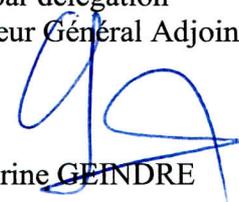
Il devra être retourné au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE  
DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES  
SECTEUR CONCOURS  
HOPITAL DE CIMIEZ  
4, avenue Reine VICTORIA  
06003 NICE CEDEX 1**

**Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être envoyées par courrier postal,**

**au plus tard le 15 MAI 2011  
(date de clôture des inscriptions).**

P. Le Directeur Général  
Et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

  
Catherine GEINDRE